

Modèle 2024-2025

Composante :   
 Adopté par le conseil de composante le :   
 Adopté par la CFVU en date du :

Régime d'inscription :  Formation initiale  
 Formation initiale en apprentissage  
 Formation continue  
 Formation continue en contrat de professionnalisation

Dispositions particulières :  
 Pour valider leur année et accéder à l'année supérieure du parcours de licence FoSMI (Formation Supérieure de Musicien Interprète) et MIP, (Musique, Interprétation, Patrimoine), les étudiants auront validé chacun des blocs de connaissances et de compétences (BCC).  
 Le bloc de compétences disciplinaires n'est ni compensant ni compensable.  
 Le bloc de compétences complémentaires et linguistiques se compensent mutuellement.  
 Les unités d'enseignement (UE) composant chaque BCC se compensent entre elles.  
 A la fin d'une année de licence FoSMI - MIP, l'étudiant(e) doit obtenir la totalité des ECTS associés à chaque année.  
 La non validation par l'étudiant(e) de l'une des années de FoSMI et MIP entraîne le redoublement de l'étudiant(e) avec conservation des UE acquises.  
 Un(e) étudiant(e) ne peut être autorisé(e) à continuer dans l'année supérieure s'il (si elle) ne maîtrise pas les enseignements fondamentaux (bloc disciplinaire et bloc complémentaire) de ce parcours. Un(e) étudiant(e) ne pourra donc être autorisé(e) à continuer en année supérieure qu'à la condition d'avoir validé les BCC disciplinaires et complémentaires du parcours. Lorsqu'un(e) étudiant(e) n'a pas validé tous les BCC de l'année en cours, la poursuite en année supérieure est soumise à l'autorisation du jury.  
 Pour les étudiant(e)s inscrits en contrôle terminal, l'épreuve terminale représente 100% des crédits.  
 En cas de non validation d'un ou plusieurs blocs l'étudiant(e) peut se présenter aux épreuves de seconde chance (session 2) de toutes les UE non acquises (les UE dont la note de première session est inférieure à 10/20) et non compensées au sein du ou des blocs non validés. En raison de leurs spécificités, certaines UE (UE du CRR, stage...) n'ont pas de session 2.  
 Les UE libres ne peuvent être suivies qu'une seule fois au cours de la licence. Elles comptent dans le calcul de la moyenne de l'année dans laquelle elles ont été choisies.  
 L'assiduité au CM et au TD est obligatoire. Les absences doivent être justifiées. La troisième absence non justifiée entraîne la défaillance à l'UE, si l'étudiant est inscrit en contrôle continu.  
 L'IECI est engagée contre le plagiat, afin de garantir la qualité de ses diplômes et de porter les valeurs universitaires d'honnêteté intellectuelle et de probité scientifique. Les travaux proposés par les étudiant(e)s doivent toujours être le résultat d'un travail original et personnel. L'IECI se réserve le droit d'utiliser un logiciel de détection du plagiat et informe ses étudiant(e)s que des procédures disciplinaires seront lancées en cas de plagiat avéré.

code Apogée	Bloc annualisé (A) ou semestrialisé (S)	intitulé	Obligatoire /optionnel	Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ	Volumes horaires						Modalités de contrôle des connaissances									
						Présentiel				Distance		1ère session				2nde chance					
						Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel	Heures FOAD	Total horaire	ECTS	Coefficient	Type de contrôle		Type de contrôle		Type de contrôle		Type de contrôle	
														Contrôle continu	Examen terminal	Autres	2nd session	Autres	2nd session	Autres	
%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve						
<b>BCC disciplinaire</b>																					
	S1	Discipline principale : Instrument / Voix	Obligatoire	XR Saumon	x	15	15	0	78	0	78	14									
LMCDS101	S1	Deuxième instrument ancien OU Basse continue	Obligatoire	XR Saumon	x	15	15		15		15	6	100%				100%	audition 30 min			
LMCDS102	S1	Production artistique en petites formations et grands ensembles dirigés	Obligatoire	C. Dravers	x	24	24		24		24	3		100%	Audition 30min		100%	audition 30 min			
LHHIS160	S1	Initiation à la recherche en musicologie et histoire de la musique	Obligatoire	F. Balanche/Z. Kreidy		24	24		24		24	3	100%			100%	Ecrit 2h				
<b>BCC Complément musicaux</b>																					
	S1	Ecriture 1	Obligatoire	S. Adam	x	18	18		18		18	3	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS110	S1	Solfège ancien, études des traités 1	Obligatoire	S. Adam	x	15	15		15		15	2	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS111	S1	Pratique vocale 1 (chœur)	Obligatoire	P. de Plainval	x	12	12		12		12	1	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS112	S1	Pratique corporelle 1	Obligatoire	S. Adam	x	12	12		12		12	1	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS113	S1	Analyse 1	Obligatoire	Z. Kreidy	x	15	15		15		15	2	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS114	S1	Méthodologie	Obligatoire	Th. Leconte	x	12	12		12		12	1	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS116	S1					24	72	0	96	0	96	6									
<b>BCC complémentaires et linguistiques</b>																					
LFLE100	S1	FLE (Français langue étrangère)	Obligatoire à choix	V. Reb		24	24		24		24	3	100%				100%	Ecrit 2h			
MIPANGS1	S1	OU Anglais musical	Obligatoire à choix	Ch. Hevik		24	24		24		24	3	100%				100%	Ecrit 2h			
<b>1 UE au choix</b>																					
LHHIS101	S1	Histoire de l'art 1	Obligatoire à choix	A. Zambon		24	24	0	48	0	48	3		100%	Ecrit 1h		100%	Ecrit 20 min			
LHLET111	S1	OU Culture antique et humanités 1	Obligatoire à choix	M. Bally		24	24		24		24	3	100%				100%	Ecrit 2h			
<b>BCC disciplinaire</b>																					
	S2	Discipline principale : Instrument / Voix	Obligatoire	XR Saumon	x	15	15		15		15	6		100%	Audition 30min		100%	audition 30 min			
LMCDS201	S2	Deuxième instrument ancien OU Basse continue	Obligatoire	XR Saumon	x	15	15		15		15	2	100%	100%	Audition 30min		100%	audition 30 min			
LMCDS202	S2	Production artistique en petites formations et grands ensembles dirigés	Obligatoire	S. Adam	x	24	24		24		24	3	100%				100%	audition 30 min			
LHHIS260	S2	Initiation à la recherche en musicologie et histoire de la musique	Obligatoire	J. Morales/Z. Kreidy		24	24		24		24	3	100%				100%	Ecrit 2h			
<b>BCC Compléments musicaux</b>																					
	S2	Ecriture 2	Obligatoire	S. Adam	x	18	18		18		18	3	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS210	S2	Solfège ancien, études des traités 2	Obligatoire	S. Adam	x	15	15		15		15	2	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS211	S2	Pratique vocale 2 (chant grégorien)	Obligatoire	P. de Plainval	x	12	12		12		12	1	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS213	S2	Pratiques mentales et corporelles 2	Obligatoire	S. Adam	x	15	15		15		15	1	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS214	S2	Organologie, lutherie, accords, tempéraments	Obligatoire	S. Adam	x	12	12		12		12	1	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS212	S2					0	45	0	45	0	45	6									
<b>1 UE au choix</b>																					
LMCTS216	S2	Direction de chœur	Obligatoire à choix			15	15		15		15	2	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS218	S2	OU Edition d'une préface	Obligatoire à choix			15	15		15		15	2	100%				100%	Oral 15 min			
LMCTS217	S2	OU Harmonisation au clavier	Obligatoire à choix			15	15		15		15	2	100%				100%	Oral 15 min			
<b>BCC complémentaires et linguistiques</b>																					
	S2	FLE (Français langue étrangère)	Obligatoire à choix	C. Le Floch		24	24		24		24	3	100%				100%	Ecrit 2h			
LFLE200	S2	OU Anglais musical	Obligatoire à choix	Ch. Hevik		24	24		24		24	3	100%				100%	Ecrit 2h			
MIPANGS2	S2					30	42	0	72	0	72	6									
<b>1 UE au choix</b>																					
LHHIS209	S2	Histoire de l'art 2	Obligatoire à choix	A. Zambon		18	18		18		18	3		100%	Ecrit 2h		100%	écrit d'1 h			
LHLET211	S2	OU Culture antique et humanités 2	Obligatoire à choix	M. Bally		24	24		24		24	3	50%	50%	Ecrit 2h		100%	Ecrit 2h			
LHLET214	S2	OU Initiation littérature comparée	Obligatoire à choix	J.L. Bessonnet		12	18		30		30	3	100%	100%	Ecrit 2h		100%	Ecrit 2h			
<b>Total heures maquettes</b>																					
						total h CM	total h TD	total h TP	total h présentiel	total h distance	total h FOAD	total h ECTS									
						54	519	0	573	0	573	60									
<b>Total heures étudiant</b>												<b>423</b>									